

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
 CANTON DE TAVERNY

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 en date du 20 novembre 2014

L'an deux mil quatorze le vingt novembre à 21 h, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le quatre novembre, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Patricia ZEISS, Dominique BERNARD, Martine BERNARD, Sébastien HUART, Chantal WALTER, Bernard PAUTET (*Maires adjoints*)

Monique RISCH, Raynald BEUFILS, Evelyne RAGUENET de SAINT ALBIN, Pascal DERCHE, Géraldine PICAULT, Cédric CHEVROLLIER, Estelle GACINA, Claude GELLE, Sylvie CABEZAS, Thomas MERCIER, Gabrielle RICCARDI, Roger MIGNOT, Dominique COUDRAY, Cécile PALLATIN, (*conseillers municipaux*)

Représenté par pouvoir : Serge ACHARD, pouvoir donné à Raynald BEUFILS

Absente : Micheline MAINGUET

Secrétaire de séance : Thomas MERCIER

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.
 Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 11 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1. Approbation de la commune de Frépillon au projet régional de coopération intercommunale

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle le contenu de la loi MAPTAM dont l'obligation de fusionner les communautés pour constituer des territoires d'au moins 200 000 habitants.

Il considère que l'intérêt pour Frépillon est d'intégrer une communauté importante qui prendra des compétences structurelles fortes qui pèseront sur le territoire au bénéfice de ses habitants.

Après analyse et débat, le Conseil municipal par 20 voix pour et 2 contre, émet un avis favorable au projet de schéma régional de coopération intercommunal qui propose de rattacher Frépillon à la communauté d'agglomération du Parisis.

1.2. Modification de l'adhésion de la commune au chèque emploi service universel (CESU)

Rapporteur : Patricia Zeiss

En juin 2012, la commune a adhéré au CESU pour répondre à la demande d'administrés pour le paiement des prestations d'accueil de loisirs (ALSH) pour les moins de 6 ans.

Il est proposé d'étendre l'adhésion et d'accepter les titres CESU pour l'ensemble des enfants de – et + de 6 ans.

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette nouvelle adhésion.

1.3. Tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2014

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal est invité à approuver la modification du tableau des effectifs suite à la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.4. Création de 5 emplois d'agents recenseurs et d'un emploi de coordonnateur d'enquête dans le cadre du recensement de la population année 2015

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe le Conseil municipal du prochain recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2015.

Il convient donc de prendre toutes dispositions pour assurer dans des conditions optimales ces opérations et de créer 5 emplois d'agents recenseurs et un poste de coordonnateur.

Où l'exposé de M. le Maire le Conseil municipal approuve la création des postes et fixe les éléments de rémunération.

1.5. Approbation du rapport sur l'évaluation des charges transférées (CLECT)

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire expose que la CCVOI a adopté une nouvelle compétence « aménagement numérique ». Cette modification a fait l'objet d'un avis de la CLECT le 14 octobre 2014.

Ce rapport constate qu'il n'y a aucune incidence sur le montant de l'attribution de compensation des communes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT.

1.6. Modification des statuts de la CCVOI

Rapporteur : M. le Maire

Considérant que la CCVOI s'est doté d'une nouvelle compétence « aménagement numérique » M. le Maire propose conformément au statut à adopter la modification.

Entendu l'exposé le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la modification des statuts de la CCVOI.

2. FINANCES

2.1. Budget supplémentaire – Commune année 2014

Rapporteur : Martine BERNARD

Le Conseil municipal approuve le budget supplémentaire 2014 qui s'équilibre en section fonctionnement à 316 099,27 € et 1 130 993,38 € pour la section investissement.

M. le Maire rajoute qu'il s'agit d'un budget de rigueur qui permet d'abonder les lignes budgétaires d'investissement telles que celles de l'enfouissement et requalification des rues de Méry-Oradour et également pour l'aménagement du cimetière.

2.2. Versement d'une subvention à l'association UKT et FB2M dans le cadre des nouvelles activités pédagogiques

Rapporteur : Patricia ZEISS

Patricia ZEISS propose le versement de 875 € à l'UKT et 1 728 € à l'association FB2M pour couvrir les frais liés à leur participation aux nouvelles activités pédagogiques les lundis et vendredis.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide du versement des dites subventions.

2.3. Versement de l'indemnité de conseil allouée au trésorier principal

Rapporteur : Martine BERNARD

Martine BERNARD propose d'attribuer, comme la loi le permet, une indemnité au Trésorier dans le cadre de l'exercice 2014.

Le conseil par 14 voix pour, 4 contre et 4 abstentions, accepte le versement de 743,16 € à M. HAUSS pour sa gestion.

2.4. Fixation des tarifs des services municipaux - année 2015

Rapporteur : Martine BERNARD

Le Conseil municipal approuve les tarifs des services publics pour l'année 2015 revalorisés de 0,3 % (résultat de l'inflation sur un an, source INSEE).

	2014 (en €)	2015 (en €)
SALLE DES FETES		
Garantie par chèque	300,00	300,00
Location de la salle de 8h00 à 22h00	442,00	443,00
Location de la salle de 8h00 à 1h00	827,00	830,00
Location de la salle 2 jours consécutifs (de samedi 8h00 à dimanche 22h00)	1 102,00	1 105,00
Location de vaisselle, l'armoire de 50 personnes <i>y compris l'intervention du personnel pour le lavage seul</i>	166,00	166,50
Dito pour les associations	83,00	83,25
Location de verre, l'armoire 100 personnes y compris l'intervention du personnel pour le lavage seul	66,00	66,00
Dito pour les associations	34,00	34,00
Vacation de régisseur	220,00	221,00
TARIFS DIVERS		
Place de marché pour les occasionnels le mètre linéaire	2,35	2,35
Droit de place – vente occasionnelle	115,00	115,50
Droit de place bi-hebdomadaire au semestre	195,00	196,00
Concession cimetière trentenaire	402,00	403,00
Concession cimetière 60 ans	804,00	806,00
Vacation de police	21,60	21,70
Taxe débits de boisson	93,00	93,00
Sacs déchets verts par 20	3,00	3,00
Redevance terrasse par m ²	10,00	10,00

3. URBANISME

3.1. Vente d'une surface de terrain d'environ 70 m² au 2 sente aux Poireaux

Rapporteur : M. le Maire

À l'issue de l'extension du parking de la gare, une surface de terrain s'avère disponible et inutile pour l'avenir, avec en revanche un intérêt certain pour les propriétaires du 2, sente aux Poireaux. M. le Maire propose donc aux conseillers de vendre cette surface d'environ 70 m² à M. et Mme D'HAINAUT au prix de 80 € le m² après réception du document d'arpentage

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la cession.

3.2. Demande auprès du Président de la commission d'enquête publique l'interconnexion de la ligne H avec le Grand Paris Express

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe le Conseil municipal de la tenue d'une enquête publique pour le projet de développement du métro « Grand Paris Express » qui desservira une grande majorité de l'Île de France mais pas le Val-d'Oise.

M. le Maire propose d'adresser au Président de la commission d'enquête publique une délibération pour demander l'interconnexion de la ligne H avec le Grand Paris Express.

Cette interconnexion pourrait se faire à Saint Denis Pleyel.

La ligne H desservant Frépillon, cela permettrait un accès facile au Grand Paris Express.

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve la délibération et l'initiative de M. le Maire.

3.3. Dénomination des noms de rues (Zac des Epineaux)

Rapporteur : M. le Maire

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues de la commune

Suite à la création de voies de circulation dans la zone d'activité

M. le Maire après consultation de chaque conseiller propose de nommer ces nouvelles voies :

Avenue Louis Blériot

Avenue Eugène Freyssinet

Avenue Roland Moreno

Allée Osaka

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le choix qui respecte la vocation technologique et industrielle de la zone d'activités.

4. QUESTIONS DIVERSES

Dominique BERNARD, Maire adjoint en charge du commerce fait un point sur le devenir des locaux commerciaux.

Le locataire pressenti pour la supérette constitue son dossier auprès des banques, il ne devrait pas y avoir de problèmes.

Pour le petit local (ex Aptibois), le bail de location va être signé incessamment avec un fleuriste qui devrait ouvrir en début d'année.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 23h00.
